PROGRAMMES ET SERVICES ESSENTIELS DE SERVICE CANADA

Canada.ca 1-800-O-Canada

À L'INTENTION DES EMPLOYEURS, PARTENAIRES, INTERVENANTS ET SYNDICATS AU COURS DE LA COVID-19

Service Canada continue de fournir des services essentiels en ligne et par l'entremise de nos centres d'appels en cette période extraordinaire, y compris bon nombre de nouveaux services virtuels. Vous trouverez ci-dessous des renseignements supplémentaires.

SERVICES ET PROGRAMMES

Service de liaison virtuel des partenaires du marché du travail

À l'aide d'un guichet unique et d'une adresse électronique, le nouveau Service de liaison virtuel des partenaires du marché du travail fournit aux employeurs, syndicats, associations et intervenants de l'Ontario des renseignements supplémentaires et soutient l'assurance-emploi, le Programme de Travail partagé, le Programme Emplois d'été Canada, la Prestation canadienne d'urgence (PCU), le Régime de pensions du Canada et les prestations de la Sécurité de la vieillesse, ainsi qu'un accès à d'autres programmes fédéraux et soutiens provinciaux et communautaires.

© ESDC.ON.CSE-ECC.ON.EDSC@servicecanada.gc.ca

Prolongation de la prestation relative au Travail partagé NEW

Le Travail partagé aide les employeurs et les employés à éviter les mises à pied à la suite d'une diminution temporaire du niveau d'activité normale de l'entreprise qui est indépendante de la volonté de l'employeur. Le programme fournit un soutien de revenu aux employés admissibles aux prestations d'assurance-emploi (AE) à ceux qui acceptent de réduire leurs heures de travail et de partager le travail disponible. Des mesures spéciales temporaires prolongent la durée maximale des ententes de Travail partagé pour les faire passer de 38 à 76 semaines pour les entreprises touchées par le ralentissement des activités dû à la COVID-19.

- Canada.ca/AE
- © ESDC.ON.CSE-ECC.ON.EDSC@servicecanada.gc.ca
- 1-800-367-5693 ATS 1-855-881-9874

Prestation canadienne d'urgence (PCU)

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) est offerte aux particuliers qui résident au Canada et répondent aux exigences suivantes : ils sont âgés d'au moins 15 ans; ils ont gagné un revenu d'au moins 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant leur demande; ils anticipent recevoir moins de 1 000 \$ par mois de revenu d'emploi ou de travail indépendant pour au moins 14 jours consécutifs au cours de la période initiale de quatre semaines, ainsi que pour les périodes de prestations subséquentes; et l'une des situations cidessous s'applique à eux :

- Ils ont cessé de travailler en raison de la COVID-19 et n'ont pas quitté leurs emplois volontairement;
- Ils sont admissibles aux prestations régulières ou de maladie de l'assurance-emploi;
- Leurs demandes de prestations régulières de l'assurance-emploi ont récemment pris fin;
- Ils touchent actuellement moins de 1 000 \$ par mois de revenu d'emploi ou de travail indépendant;
- Ils sont des travailleurs saisonniers ayant récemment épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-emploi et ils ne sont pas en mesure d'entreprendre leur travail saisonnier régulier en raison de la COVID-19.

Pour les Canadiens qui ont cessé de travailler en raison de la COVID-19, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) peut fournir un soutien financier temporaire. La PCU offre 500 \$ par semaine pour un maximum de 16 semaines.

Prestation canadienne d'urgence (PCU) pour les travailleurs indépendants

La Prestation canadienne d'urgence pour les travailleurs indépendants fournit un bénéfice imposable aux travailleurs indépendants qui ont perdu leurs revenus en raison de la COVID-19. Elle fournit un paiement de 2 000 \$ pour une période de 4 semaines (équivalent à 500 \$ par semaine), jusqu'à un maximum de 16 semaines.

Canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html

Ligne automatique de demande : 1-800-959-2019 ou 1-800-959-2014 Ligne d'assistance de la PCU : 1-833-966-2099



Emplois d'été Canada (EÉC)

Afin de soutenir les employeurs dans la création d'emplois et dans la prestation de services essentiels au sein de communautés partout au Canada, le ministère fournit aux demandeurs ayant été approuvés pour un financement au programme EÉC 2020 des options de souplesse temporaires afin qu'ils puissent livrer des services essentiels dans leurs collectivités. Ces mesures comprennent une augmentation de la subvention salariale pouvant aller jusqu'à 100 % du salaire minimum en vigueur dans la province ou le territoire du demandeur; la capacité d'offrir des placements de qualité sous forme de postes à temps partiel (c.-à-d. moins de 30 heures par semaine); la capacité d'effectuer des placements entre le 11 mai 2020 et le 28 février 2021; et une plus grande souplesse permettant d'adapter des projets et des activités professionnelles.

@ Canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/emplois-ete-canada.html

Centre de services aux employeurs

Le Centre de services aux employeurs fournit un soutien aux employeurs, y compris des directives sur l'émission de relevés d'emplois (RE) sur le Web, l'obtention de RE papiers, et des renseignements sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme de Travail partagé.

Relevé d'emploi sur le Web (RE Web)

Le RE Web est une application sécurisée qui permet aux employeurs de produire, soumettre et imprimer des RE en ligne. Ce processus améliore le service à l'égard des employés qui présentent des demandes de prestations de l'assurance-emploi et réduit, de surcroît, le fardeau administratif imposé aux employeurs.

Canada.ca/AE

**** 1-800-367-5693

Programme de protection des salariés (PPS)

Lorsqu'un employeur déclare faillite ou fait l'objet d'une mise sous séquestre en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, le Programme de protection des salariés (PPS) assure des paiements aux employés au titre des salaires et des congés annuels non payés.

@ Canada.ca/ fr/emploi-developpement-social/ services/protection-salaries.html

**** 1-800-683-6516

Guichet-Emplois

Sur Guichet-Emplois, les employeurs peuvent annoncer des emplois gratuitement et bénéficier d'une visibilité inégalée sur plusieurs plateformes de recherche d'emploi partout au Canada, y compris des listes d'offres d'emplois et des alertes-emplois.

Guichetsemplois.gc.ca/accueil

Information sur le marché du travail

Veuillez en apprendre plus sur les professions qui vous intéressent, y compris les salaires, les perspectives, ainsi que l'éducation et les compétences requises.

Guichetsemplois.gc.ca/analyse-tendances

Stratégie emploi et compétences jeunesse

La Stratégie emploi jeunesse offre du financement aux employeurs et aux organismes aux fins de l'embauche et de la formation des jeunes âgés de 15 à 30 ans afin qu'ils acquièrent les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes dont ils ont beso in pour réussir leur transition vers le marché du travail.

© Canada.ca/ fr/emploi-developpement-social/ services/financement/strategie-emploi-jeunesse.html

**** 1-800-935-5555



Personnes en situation de handicap

Fonds d'intégration pour les personnes handicapées

Par l'entremise d'organismes subventionnaires, le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées permet d'aider les personnes handicapées à se préparer à occuper un emploi, à obtenir un emploi et à le conserver, contribuant ainsi à leur indépendance économique et leur participation au marché du travail.

@ Canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/fonds-integration-personnes-handicapees.html

Autochtones

Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones

Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones aiguille les Canadiens autochtones qui sont à la recherche d'un nouvel emploi ou souhaitent perfectionner leurs compétences avec une formation qui leur permettra de satisfaire aux exigences du marché du travail.

@ Canada.ca/fr/emploi-developpement- social/services/autochtones/sfcea.html

Mon dossier Service Canada

La création d'un compte Mon dossier Service Canada assure aux particuliers un accès facile et sécurisé à leurs programmes et prestations en ligne et leur permettent d'y apporter des mises à jour. Inscrivez-vous ou accédez-y dès maintenant à **Canada.ca/mon-dossier-service-canada**

Pensions

Régime de pensions du Canada (RPC) et Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (PPIRPC)

Le Régime de pensions du Canada (RPC) verse un montant mensuel de la prestation de retraite aux demandeurs admissibles. Le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (PPIRPC) verse des prestations d'invalidité aux demandeurs admissibles qui ont une invalidité et ne peuvent ainsi donc pas occuper un emploi, quel qu'il en soit, de façon régulière. Leurs enfants à charge peuvent aussi être admissibles à des prestations.

- Canada.ca/RPC
- Pensions.ON@servicecanada.gc.ca

Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)

La pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) est une prestation mensuelle offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus qui satisfont aux conditions canadiennes relatives à la résidence et au statut juridique. Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable offerte aux bénéficiaires de la pension de la Sécurité de la vieillesse qui ont un faible revenu et qui vivent au Canada.

- Canada.ca/SV
- Pensions.ON@servicecanada.gc.ca
- **└** 1-800-277-9914 TTY 1-800-255-4786

Pour de plus amples renseignements

Pour une liste détaillée des programmes et services offerts par Service Canada, visitez-nous en ligne ou appelez l'un des numéros suivants :

⊕ Canada.ca/EDSC

└ 1-800-0-Canada (1 800 622-6232)

ATS: 1-800-926-9105

